



Commune de Saint Hilaire de Chaléons

Communauté d'Agglomération PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ
Arrondissement de Saint-Nazaire

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2021
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt et un, le 14 septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT HILAIRE DE CHALEONS s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Françoise RELANDEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 septembre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents (13) : Françoise RELANDEAU, Françoise ROUSSEAU, Maurice ROBIN, Ludovic SWITAJSKI, Orlane BREMAUD, Joseph CHAUVET, Michel GAUTIER, Christophe LECHANTOUX, Mylène MOREAU, Patrice PERRAULT, François PINAULT, Manon RACINE et Gérard SOUFFLARD.

Pouvoirs (6) : Carine LAMBERT à Françoise RELANDEAU, Céline ANDRE à Françoise ROUSSEAU, Michel AUDION à Maurice ROBIN, Estelle BISSIELOU-MAMALEPOT à Orlane BREMAUD, Audrey DOUSSET à Manon RACINE, Marielle MAUDET à Mylène MOREAU.

Secrétaire de séance : Gérard SOUFFLARD.

DELIBERATION N°2021/09-01 AVIS SUR LE PROJET DE PARC NATUREL REGIONAL LOIRE ESTUAIRE GRAND LIEU

Mme RELANDEAU, rapporteur, expose au conseil,

Une étude de faisabilité a été commanditée en 2014 par la Région des Pays de la Loire sur la création d'un Parc Naturel régional à l'échelle de l'estuaire de la Loire et du lac de Grand Lieu.

Il appartient depuis aux communes du périmètre d'étude de s'exprimer sur leur volonté de prendre part à la réflexion par une délibération en Conseil municipal et par la désignation d'un ou plusieurs représentants pour siéger au groupe de réflexion. Un Parc Naturel Régional est un territoire habité, vivant et fragile, reconnu pour ses qualités patrimoniales et paysagères.

C'est un outil d'aménagement et de protection au service du développement durable et concerté du territoire. Outre l'obtention de la marque Parc, reconnue internationalement, les communes y voient, entre autres, un possible développement par la valorisation de leur patrimoine, une mise en cohérence et coordination dans les actions, des moyens financiers supplémentaires, un rapprochement des collectivités de la Loire sur des problématiques communes.

Le périmètre envisagé intégrant la commune de Saint-Hilaire de Chaléons ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE, d'engager la Commune dans la réflexion sur le Projet de Parc Naturel Régional Loire Estuaire Grand Lieu,

DESIGNE, Carine LAMBERT et Françoise RELANDEAU comme représentantes de la commune au groupe de réflexion relatif au projet de Parc Naturel Régional Loire Estuaire Grand Lieu,

INDIQUE son opposition au choix d'une « réserve naturelle » qui mettrait le territoire sous cloche,

AUTORISE Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre
Fait à Saint Hilaire de Chaléons, le 15 Septembre 2021
Le Maire,
Françoise RELANDEAU
Certifié exécutoire,



Accusé de réception en préfecture
044-214401648-20210916-2021-09-01-DE
Date de télétransmission : 16/09/2021
Date de réception préfecture : 16/09/2021